

SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.

Les taux de roulement dans les établissements fédéraux de 2018-2019 à 2020-2021

Dans les établissements fédéraux, le taux de roulement chez les hommes et les femmes est relativement élevé et se situe à environ 50 % et 75 %, respectivement.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Les taux de roulement dans les établissements fédéraux sont le résultat du travail ciblé accompli par le Service correctionnel du Canada (SCC) pour préparer adéquatement les délinquants et les délinquantes, autochtones et non autochtones, à leur mise en liberté en toute sécurité et les aider à réussir leur réinsertion sociale. La prestation d'interventions et de services adéquats aux divers groupes dans les établissements fédéraux et à ceux qui sont par la suite libérés sous condition devrait entraîner une réduction du nombre d'incarcérations et une amélioration de la sécurité publique.

Ce que nous avons fait

À partir du Système intégré de rapports – Modernisé du SCC, nous avons extrait des données sur les mises en liberté et le dénombrement au cours de trois exercices (soit de 2018-2019 à 2020-2021). Ces données ont été ventilées selon le sexe (hommes, femmes) et selon que les détenus et les détenues sont autochtones ou non autochtones. Bien qu'il existe diverses autres méthodes pour calculer un taux de roulement, c'est l'approche utilisée dans le domaine des ressources humaines qui a été choisie. Le taux de roulement dans les établissements fédéraux est le pourcentage de délinquants mis en liberté (*Mises en liberté*) pendant une période donnée par rapport au nombre moyen de détenus (*MOyenne*), calculé en divisant par deux le nombre de détenus au début et à la fin de l'exercice. Par conséquent, le pourcentage de roulement est obtenu par la formule [(MI) / (MO) X 100].

Ce que nous avons constaté

Les statistiques du tableau 1 font état d'une diminution du nombre d'hommes au sein de la population carcérale pendant la pandémie de COVID-19, mais indiquent que le taux global de roulement est demeuré stable (50,1 % en 2018-2019 et 50,4 % en 2020-2021). Cependant, il est important de souligner que, depuis quelques années, le taux de roulement chez les délinquants autochtones est légèrement supérieur à celui des délinquants non autochtones, soit 51,5 % et 49,9 %, respectivement.

Tableau 1 : N^{bre} de mises en liberté / n^{bre} moyen dans les établissements fédéraux – Hommes

	Autochtones	Non autochtones	Au total
2018-2019	1 870 / 3 762 (49,7 %)	4 842 / 9 670 (50,1 %)	6 712 / 13 432 (50,1 %)
2019-2020	1 990 / 3 866 (51,5 %)	4 709 / 9 374 (50,2 %)	6 699 / 13 235 (50,0 %)
2020-2021	1 931 / 3 751 (51,5 %)	4 318 / 8 655 (49,9 %)	6 249 / 12 405 (50,4 %)

Les statistiques du tableau 2 font aussi état d'une diminution du nombre de femmes dans les établissements fédéraux pendant la pandémie de COVID 19. Par ailleurs, bien que le taux de roulement chez les femmes soit considérablement plus élevé que celui des hommes, on observe chez elles une tendance à la baisse depuis trois ans, puisque ce taux est passé de 80,4 % à 73,5 %. On a récemment constaté que les taux de roulement chez les délinquantes autochtones et non autochtones étaient équivalents.

Tableau 2 : N^{bre} de mises en liberté / n^{bre} moyen dans les établissements fédéraux – Femmes

	Autochtones	Non autochtones	Au total
2018-2019	219 / 281 (77,9 %)	335 / 408 (82,1 %)	554 / 689 (80,4 %)
2019-2020	230 / 285 (80,7 %)	317 / 408 (77,7 %)	547 / 693 (78,9 %)
2020-2021	201 / 273 (73,6 %)	278 / 379 (73,4 %)	479 / 652 (73,5 %)

Ce que cela signifie

Malgré les diminutions des populations des établissements fédéraux enregistrées récemment, il semble que les taux de roulement soient demeurés relativement élevés pendant la pandémie de COVID-19. Ces taux sont équivalents pour les hommes et pour les femmes, et il en est de même pour les détenus autochtones et non autochtones. Chez les femmes, le taux de roulement ralentit avec le temps, ce qui pourrait simplement être le signe d'un changement important dans le profil de la population de détenues. Cette dernière constatation mérite une analyse plus approfondie.

Pour obtenir de plus amples renseignements

Vous pouvez joindre la [Direction de la recherche](#).

Vous pouvez également visiter la page des [Publications de recherche](#) pour obtenir une liste complète des rapports et des sommaires de recherche.

Préparé par : Larry Motiuk